

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCE**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 5 juillet 2021, les ordonnances suivantes:

**B-3**, o. 096, **C-4.1**, o. 234, **O-0.1**, o. 131, **P-1**, o. 079, relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

**C-4.1**, o. 235, relative au retrait d'un poste d'attente pour taxis sur la rue Garnier entre la rue Généreux et l'avenue du Mont-Royal Est et à l'implantation d'un poste d'attente pour taxis sur la rue De Lanaudière sur au sud de l'avenue du Mont-Royal Est;

**C-4.1**, o. 236, déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire sur l'avenue Duluth Est, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert;

**O-0.1**, o. 132, aux promotions commerciales 2021 sur le boulevard Saint-Laurent;

**O-0.1**, o. 133, déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir, pour les emplacements situés aux 3590, 3817 et 4446, boulevard Saint-Laurent;

**O-0.1**, o. 134, déterminant l'occupation périodique du domaine public à des fins de placotoir, pour l'emplacement situé à l'intersection de la rue Duluth Ouest et de la rue Saint-Denis;

**P-1**, o. 080, relative aux circonstances résultant de la COVID-19;

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**) et du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 6 juillet 2021

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx